

Mis en ligne le 21 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13219 DU 19 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Echafaudage.

5 rue des 4 frères
LEROY QUERET

Du 2 avril 2024
Au 9 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par EURL JANOT-17 chemin du triborn-56850 CAUDAN
- Considérant que pour des motifs de sécurité public il convient de modifier l'accès au trottoir et au stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 2 avril 2024 à 08h00 au lundi 9 avril à 18h00, l'entreprise EURL JANOT est autorisée à installer un échafaudage à hauteur du N°5 rue des 4 frères LEROY QUERET. Une partie du trottoir sera condamné et un emplacement de stationnement sera condamné.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



LE MAIRE,

Patrice VALTON

